

Attribution de temps

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Hnatyshyn, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 123)

POUR
Députés

Andre	Gravel	McKinnon
Belsler	Gray	McKnight
Bernier	(Bonaventure-Iles-de-	McLean
Blackburn	la-Madeleine)	McMillan
(Jonquière)	Gurbin	Merrithew
Blais-Grenier	Gustafson	Minaker
Blenkarn	Hardey	Mitges
Bouchard	Hawkes	Nicholson
Bourgault	Hnatyshyn	(Niagara Falls)
Boyer	Holtmann	Nickerson
Clark	Horner	Nielsen
(Yellowhead)	Hudon	Nowlan
Collins	James	Paproski
Cooper	Jardine	Pennock
Corbett	Kilgour	Pietz
Côté	King	Porter
(Langelier)	Landry	Ravis
Crofton	Lanthier	Redway
Crombie	La Salle	Reid
Dantzer	Layton	Stackhouse
Darling	Lewis	Taylor
Daubney	MacDonald	Tupper
Della Noce	(Kingston et	Vankoughnet
Desrosiers	les Iles)	Wenman
Domn	Mailly	White
Duplessis	Mantha	Wilson
Edwards	Marin	(Swift Current-
Epp	Mazankowski	Maple Creek)
(Provencher)	McCaïn	Wilson
Fennell	McDermid	(Etobicoke-Centre)
Forrestall	McDougall	Winegard
Fretz	(St. Paul's)	Wise
Friesen	McInnes	Witer—88.
Gormley	McKenzie	

CONTRE
Députés

Allmand	Epp	McCurdy
Althouse	(Thunder Bay-Nipigon)	Nicholson
Baker	Fulton	(Trinity)
Benjamin	Garneau	Nystrom
Blackburn	Gray	Parry
(Brant)	(Windsor-Ouest)	Penner
Boudria	Guilbault	Prud'homme
Caccia	(Saint-Jacques)	Riis
Cassidy	Hovdebo	Robichaud
Copps	Jewett	Rossi
Deans	Manly	Waddell
		Young—29.

[Français]

Avant que le greffier annonce le résultat du vote:

● (1330)

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, il y a un député de l'opposition qui s'est présenté après que le vote ait été convoqué. Alors je voudrais dire qu'il s'agit de l'honorable député de la circonscription de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall).

[Traduction]

M. Dingwall: Monsieur le Président, la députée a raison. Je n'étais pas à ma place quand la motion a été mise aux voix, mais j'étais ici pendant le vote.

M. le Président: Dans ce cas, on ne peut inscrire le vote du député.

Je déclare la motion adoptée.

Comme il est passé 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA BROCHURE MONTRANT LA CHAMBRE VIDE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion récemment d'examiner sommairement une brochure en couleurs intitulée: *The House of Commons/La Chambre des communes*. On y dit que la Chambre des communes est le foyer de la démocratie parlementaire. Je suis certes d'accord là-dessus.

Mon intérêt ayant été éveillé, je l'ai examinée de plus près pour m'apercevoir que le fauteuil du Président y est vide. C'est étrange. Ce n'est pas le fauteuil lui-même qui est important, mais plutôt son occupant. Craignant le pire, monsieur le Président, je me suis rendu à la fin de la brochure et, en effet, la Chambre était vide.